

Gorges

(<http://www.gorges44.fr/>)

Bienvenue-sur-Sèvre

(<http://www.gorges44.fr/>)

Sécurité

La municipalité de Gorges s'efforce de fournir à ses habitants la meilleure sécurité possible et a développé plusieurs dispositifs pour y parvenir.

Police municipale

La police municipale, aussi appelée « police administrative », a pour mission de veiller à la sécurité des citoyens, à la salubrité publique et d'assurer la sûreté et le bon ordre au sein des communes. Contrairement à la police nationale, les agents municipaux n'ont pas de pouvoir d'investigation, mais leurs champs d'action justifient la différence entre police nationale et police municipale : c'est une police qui favorise la proximité avec les habitants.

Missions générales :

- Surveillance et contrôle de la circulation et du stationnement
- Surveillance des quartiers et identification des situations accidentogènes (nids de poule, branchages dépassant sur la voie publique, ...)
- Surveillance du droit d'utilisation du domaine public
- Toute action propice à la sécurité et à la tranquillité des habitants, aux bonnes relations de voisinage ou autres
- Enquêtes administratives
- Rôle d'écoute et de prévention à l'égard de la population

Missions à Gorges :

La police municipale de Gorges est en étroite collaboration avec les communes de Clisson et de Gétigné dans le sens où les agents municipaux et leurs équipements de ces trois communes sont mis en commun. Voici les missions effectuées particulièrement à Gorges :

- Surveillances des entrées et sorties du Lycée Charles-Peguy, du Collège Angreviers et des écoles primaires publique et privée
- Surveillance aux abords du Complexe de la Margerie, de l'Espace Agora, du Complexe sportif, de la zone artisanale et des autres sites communaux
- Surveillance durant les manifestations suivant le calendrier fourni chaque année
- Surveillance des feux ponctuels de déchets chez les particuliers



Contacter le Service

📍 3, Grande Rue de la Trinité
44190 Clisson

☎ 0240801780

📅 0240801766

✉ contact@mairie-clisson.fr (mailto:contact@mairie-clisson.fr)



Horaires - accueil du public : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h15 & de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00

Gendarmerie

La gendarmerie la plus proche se trouve à Gétigné.

Appel d'urgence Gendarmerie : 17

Retrouvez les missions et l'actualité de la gendarmerie nationale sur son [site internet \(http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/\)](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/).

Contactez la Gendarmerie

📍 "Toute Joie"
Route de Poitiers
44190 Gétigné

☎ 0240361217

Opération Tranquillité Vacances

Zen en vacances ?

Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre logement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. En cas d'anomalie ils sont assurés d'être prévenus, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut faire la demande à la brigade de gendarmerie, plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Pour gagner du temps, un formulaire est accessible, en ligne sur le site www.interieur.gouv.fr (<http://www.interieur.gouv.fr/>). Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Quelques incontournables avant de partir.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir le relever à votre place. N'oubliez pas de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Si vous le pouvez, un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Renvoyez votre téléphone vers un autre numéro personnel, ou vers celui d'un ami ou d'un membre de la famille.

Passage à l'heure d'hiver

Chaque année, les jours suivant le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité de + 40% pour les piétons en fin de journée. Le recul d'1 heure a une conséquence importante sur les heures d'éclairage : la nuit tombe plus tôt dans la journée, au moment de la sortie des classes ou des trajets de fin de journée professionnels. Selon l'Observatoire national interministériel de Sécurité routière, ce surplus d'accidents serait une conséquence du temps d'éclairage réduit, les piétons étant difficilement perçus par les autres usagers, alors qu'ils ont l'impression d'être vus. Pour ces usagers déjà vulnérables, il est essentiel d'être visible.

Cet effet ne s'élimine pas dans les jours qui suivent immédiatement le changement d'heure. Il se prolonge après et se dissipe progressivement au cours de la période hivernale.

Automobilistes, méfiez-vous des « trous noirs ». Le soir, les automobilistes doivent se méfier des « trous noirs », ces passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir. Adaptez toujours votre vitesse, circulez les vitres sèches et désembuées, car les reflets masquent la présence d'un piéton et écartez-vous des trottoirs par précaution.

Scolaires, jeunes, mettez votre gilet jaune. Aux abords et aux centres des villes, aux alentours des établissements scolaires, l'éclairage des véhicules et des lampadaires ne suffit pas toujours à bien voir les piétons qui traversent. À pied, mettez votre gilet jaune sur vous et conservez-le sur tout le trajet.

Cyclistes, adoptez le gilet en toutes circonstances. Le gilet de sécurité rétro-réfléchissant est fortement recommandé en toutes circonstances. Il est obligatoire la nuit, si vous circulez hors agglomération, et le jour, lorsque la visibilité est faible. Veillez à votre éclairage de manière à être toujours vus, y compris à double sens.

Prévention

Pour lutter contre les risques d'inondations et les catastrophes naturelles, la Mairie de Gorges a mis en place un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) de la Sèvre Nantaise ainsi qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce sont ces différents dispositifs qui permettent de définir les parties inondables du territoire gorgeois, les règles de constructibilité, et de prévoir des stratégies en cas de catastrophes naturelles (montée des eaux, etc).

Ces services sont gérés par le Service Urbanisme de la Mairie.

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi)

Le PPRi ou **Plan de Prévention du Risque d'inondation** est un document stratégique, cartographique et réglementaire émanant de l'autorité publique. Il est destiné à évaluer les parties inondables d'un ou de plusieurs territoires donnés, en définissant les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés.

Le PPRI qui concerne Gorges est le PPRI de la Sèvre Nantaise. Il a été approuvé le 3 décembre 1998 et il concerne les communes de Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Le Pallet, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Nantes, Rezé, Saint-Fiacre-sur-Maine et Vertou.

Documents réglementaires :

[Plan de prévention des risques d'inondations de la Sèvre nantaise en Loire-Atlantique \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/4670/30524/file/reglement_sevre.pdf\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/4670/30524/file/reglement_sevre.pdf)

[Règlement des risques d'inondations de la Sèvre nantaise \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/4671/30528/file/rapport_presentation_sevre.pdf\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/4671/30528/file/rapport_presentation_sevre.pdf)

[Fiche d'information et extraits cartographiques du PPRI de la Sèvre Nantaise – commune de Gorges \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/5280/32999/file/Dossier_Information_IAL_Gorges.pdf\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/5280/32999/file/Dossier_Information_IAL_Gorges.pdf)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le **Service Urbanisme** (<mailto:urbanisme@gorges44.fr>) – Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00. Téléphone : 02.40.06.93.90

Liens utiles :

[Carte des plans de prévention des risques d'inondations approuvés en Loire-Atlantique \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/var/ide_site/storage/images/media/images/securite-secours/carte-des-plans-de-prevention-des-risques-inondations-approuves-en-loire-atlantique/25376-2-fre-FR/Carte-des-plans-de-prevention-des-risques-inondations-approuves-en-Loire-Atlantique.gif\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/var/ide_site/storage/images/media/images/securite-secours/carte-des-plans-de-prevention-des-risques-inondations-approuves-en-loire-atlantique/25376-2-fre-FR/Carte-des-plans-de-prevention-des-risques-inondations-approuves-en-Loire-Atlantique.gif)

[Cartographie dynamique du plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) de la Sèvre nantaise \(http://carto.sigloire.fr/1/L_ppri_sevre_zu_s_044.map\)](http://carto.sigloire.fr/1/L_ppri_sevre_zu_s_044.map)

[Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs \(DICRIM\) \(http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Vie_pratique__urba__transports__travaux.../DICRIM_GORGE\)](http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Vie_pratique__urba__transports__travaux.../DICRIM_GORGE)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS ou **Plan Communal de Sauvegarde** est un outil sous la responsabilité du maire, qui a pour objectif de prévenir la population et de la protéger. Pour ce faire, ce plan communal se base sur l'ensemble des vulnérabilités et des risques présents sur la commune. A Gorges, le PCS a été conçu en lien direct avec le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'inondation) puisqu'il se base sur les vulnérabilités des bâtiments sensibles par rapport aux risques d'inondation.

Documents en téléchargement

Atlas de Gorges (zones enquêtées)

Bilan diagnostic de Gorges

Liens utiles :

[La Sèvre nantaise et ses affluents, diminuer les risques d'inondation Inondations \(http://inondations.sevre-nantaise.com/\)](http://inondations.sevre-nantaise.com/)

[Cartographie du risque d'inondation de la Sèvre nantaise \(http://inondations.sevre-nantaise.com/cartographie-du-risque.php\)](http://inondations.sevre-nantaise.com/cartographie-du-risque.php)

Autres urgences

Dépannage EDF-GDF :

EDF : 08.10.33.32.44

GDF : 08.10.43.34.44

SAUR de La Baule : 0 811 460 312